



Association Loi 1901
SIRET 31137122300018
Affiliée à la Fédération Française Aéronautique N°583
Affiliée à la Fédération Française d'ULM N° 03429
Agréée Ministère des Transports
Agréée Ministère de la Jeunesse et des Sports N° 03498ET0090
Organisme Déclaré DGAC FR.DTO.0385
Agréée Fédération Française Handisport N° 110342515

Mauguio, le 18 avril 2019

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 15 avril 2019

Procès-Verbal n° 230-190415

Présents :

☞ **Membres du Comité Directeur :**

Pierre **SARTRE**, Pierre **HAUBOIS**, Cyrille **CHARPENTIER**, Cyril **CARLE**,
Hervé **BANON**, Gil **PERRI**, René **PRADES**, Jean-Marie **SUQUET**, Jacques **TOUTAIN**

☞ **Responsables Formation et Sécurité :**

Pascal **RIDAO** (Chef pilote), Philippe **SERGENT** (SGS)

Ordre du jour :

- Point sur l'activité au 31 mars 2019
- Point sur la mise en place du DTO
- Point sur l'instruction et la sécurité
- Point sur les avions
- Réajustement des tarifs « Avions », suite augmentation des coûts de maintenance et de la 100LL
- Questions diverses
- Validation des nouveaux adhérents

**La réunion est ouverte à 18:10
par Pierre SARTRE, Président**

1 - Point sur l'activité au 31 mars 2019 (Gil PERRI)

716 heures de vol enregistrées au 31 mars pour un objectif prévisionnel de 675 h (pour mémoire, l'objectif de l'année 2019 est de 2700 h), activité supérieure à celle de 2018 à la même date (602 heures), malgré l'absence de NI depuis quasiment 3 mois et de ON pendant 1 mois et demi.
Le Club compte 178 adhérents pilotes.

2 - Point sur la mise en place du DTO

Le Club est DTO (Declared Training Organisation) depuis le 12 février 2019, suite à la validation du dossier par la DGAC.

Le Comité directeur remercie tout ceux qui se sont impliqués et notamment Jean-Marie SUQUET qui a donné beaucoup de son temps et de son énergie dans le montage de ce dossier pour mener à bien cette procédure.

Les réussites aux examens théoriques doivent être remontées au secrétariat pour les intégrer aux dossiers pilotes.

De la même manière, le livret de progression doit être renseigné pour caler aux attentes de la DGAC en vue d'audits éventuels.

3 - Point sur l'instruction et la sécurité (Pascal RIDAO - Philippe SERGENT)

Pascal RIDAO attire l'attention sur le fait que la prorogation de qualification doit être impérativement réalisée par un instructeur du Club en application de l'article 4.5.1 du « Manuel d'exploitation » et conformément à la réglementation de l'aviation civile et à l'article 7 du Règlement intérieur.

Le Comité Directeur indique qu'à ce jour seulement 60 % des pilotes ont réalisés les QCM de connaissances des manuels de vol, à l'échéance fixée initialement au 31 janvier 2019.

Cependant, l'interdiction d'accès aux clés qui était prévue en cas de non participation n'avait pas été mise en oeuvre.

Le Comité directeur rappelle aux pilotes qui n'auraient pas encore faits ces QCM, que la date limite pour les réaliser est fixée au 31 mai 2019, faute de quoi, ces pilotes se verront interdire l'accès aux clés tant qu'ils ne les auront pas réalisés.

Philippe SERGENT revient sur l'incident du Sportstar qui a entraîné son immobilisation pendant 3 semaines avec des frais conséquents non couverts par l'assurance ; le Comité directeur valide le fait de transmettre la facture des réparations au pilote concerné, aux fins d'information et de sensibilisation au bon respect des procédures et de la checklist.

Ph. SERGENT revient également sur un incident - intervenu à Montpellier - d'un pilote qui s'est présenté, après clearance du contrôle, sur la mauvaise piste ; il rappelle l'exigence d'attention dans l'environnement complexe de la CTR de Montpellier.

Ph. SERGENT rappelle une nouvelle fois que faire appel à un instructeur pour poser des questions ou lever des doutes sur tel ou tel point n'est pas un aveu de faiblesse mais plutôt de sagesse.

Il rappelle également que les déclarations de REX liées à la sécurité des vols ont leur importance pour partager ses « mésaventures » avec les autres membres du Club dans un esprit d'amélioration des vols et de la sécurité (pour mémoire, le REX peut être anonyme).

4 - Point sur les avions (Jacques TOUTAIN)

- ♦ **F-GNNI** : en grande visite 2000 heures ; retour prévu deuxième quinzaine d'avril (pièce en attente de chez Robin)

5 - Réajustement des tarifs « Avions » (Pierre SARTRE)

Comme indiqué lors de l'assemblée générale du 23 mars 2019, au regard de l'augmentation conséquente des coûts de maintenance consécutifs de négligences de la part de certains (non respect des temps de chauffe, mauvaise utilisation des freins, incidents divers...), le coût horaire des avions doit être revu à la hausse pour compenser ces dépenses non prévues.

Ainsi, le taux horaire de l'ensemble de la flotte est revu selon le barème suivant :

- DR400-120 (IJ - NI) : + 8 € --> **131 €** au lieu de 123 €
- SportStar (ON - ST) : + 2 € --> **117 €** au lieu de 115 €
- DR400-160 (ZZ) : + 8 € --> **163 €** au lieu de 155 €
- Cessna 172 (FP) : + 8 € --> **168 €** au lieu de 160 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 22 avril 2019.

6 - Questions diverses

a) section « Handivol »

Le Comité directeur informe les membres du Club que Madame Bénédicte LAUDINET a quitté le Club suite à un désaccord sur le fonctionnement de la section « Handivol ».

Madame LAUDINET a par la suite réclamé le remboursement des frais qu'elle avait engagé de sa propre initiative pour la section « Handivol ».

Le Comité directeur lui ayant donné une fin de non-recevoir car aucun mandat ne lui avait été donné par le Comité Directeur ou la section « Handivol », Madame LAUDINET attaque alors le Club - et plus particulièrement la section « Handivol » - en justice afin d'arriver à ses fins.

Pour assurer la défense de la section « Handivol » directement attaquée, le Club a donc saisi un avocat ; malheureusement, les frais qui vont en découler seront pris sur le budget de fonctionnement de cette section, et ce, au détriment des personnes qui auraient pu être bénéficiaires de la rétrocession éventuelle de fonds déjà acquis sur le budget de fonctionnement.

b) section « Handivol » (suite)

Conformément à l'article 11 des statuts, le Comité directeur a désigné à l'unanimité M. Damien MENELLA comme représentant de la section « Handivol » au sein du Comité directeur.

7 - Validation des inscriptions

Tous les adhérents 2018 qui sont venus se réinscrire pour 2019 ont été reconduits.

Les nouveaux inscrits suivants ont été validés :

SARASA Maxime	SAIX Christian	AUTRAN Edith	AUGEY Bernard
BLANCHARD Valentin	GARCIA Julie	MONTEILLER Diégo	DUBOIS Michel
TRESCARTE Colette	DELORME Guillaume	CALS Christophe	GIMENO Jonathan
CONINX Geneviève	PALANQUE Maxime	LAPEYRE Mayeul	DESHOURS Luc
MUNOZ Arnaud	RAVEL-SIBILLOT Yann	ROLLAND-GRONDIN Margaux	
CHAPELON Cyril			

Le Comité directeur leur souhaite la bienvenue et de bons vols.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19:55

Pierre SARTRE
Président

Cyril CARLE
Secrétaire Général